

## Compte-rendu du Conseil municipal

Du 23 septembre 2024

### **1) Avenant N°2 au marché pour le renouvellement des réseaux humides au quartier des Sausses et l'interconnexion AEP UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac).**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal :

- La délibération du 27 juin 2022 attribuant le marché pour un montant de travaux s'élevant à 363 697,50€ HT.
- La délibération du 24 juillet 2023, approuvant un avenant, pour réfection de voiries complémentaires et plus-value pour la présence de rochers, d'un montant de 35 000€ HT.
- Que des travaux supplémentaires ont été réalisés à la demande de la Commune. Que la durée du marché a été prolongée de 16 mois, en raison de la coordination avec d'autres travaux. Ces travaux supplémentaires impliquent un second avenant pour un montant HT de 74 228,75€ HT, correspondant notamment à la réfection totale de la route en enrobé.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant N°2 d'un montant de 74 228,75€ HT ;

### **2) Avenant au marché Aménagement du Quartier des Sausses - Création d'un cheminement piéton**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 21 mars 2024 attribuant le marché pour un montant de 227 015€ HT.

Les travaux supplémentaires demandés par la commune, impliquent un avenant pour un montant de 10 041,19€ HT, une modification de la durée d'exécution du marché (initialement 3 mois) porté à 5 mois, une nouvelle répartition entre les co-traitants : 207 488,75€ HT pour Eurovia Dala et 29 567,74€ HT pour l'EURL VALETTE.

Ces travaux comprennent notamment la réalisation de drains pour permettre une rétention optimale des eaux pluviales et faciliter leur infiltration.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant N°1 pour un montant de 10 041,49€ HT, la modification des délais d'exécution des travaux et la nouvelle répartition financière entre les co-traitants.

### **3) Décision modificative N° 3 budget la bastide 15406**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	Article 002 : - 5,29 €
	Article 706 : + 5,29 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'Investissement
Article 2188 : + 5,29€	Article 1068 : + 5,29 €

#### **4) Modification des statuts du budget annexe – La bastide 1540**

Le Conseil municipal décide :

- De modifier ainsi les statuts :
  - Le budget 15406 - La bastide – est un budget annexe sans autonomie financière donc pas de compte 515,
  - Il est soumis à la TVA,
  - L'instruction budgétaire est la M4.
- Que les modifications seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **5) Subvention à l'Association DYNAMOOV**

L'association Dynamoov a pour missions et objectifs :

- De promouvoir l'inclusivité et l'autonomie à travers des activités sportives comme les raids à vélo ;
- De changer le regard sur la différence et le handicap ;
- De favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en apportant un appui aux missions handicap des entreprises et des écoles.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200€ à l'association Dynamoov, dont le raid 2024 fera étape à Jaujac.

#### **6) Tarif concert**

Le Conseil municipal fixe le tarif d'entrée à 10€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le concert du 12 octobre à l'Eglise.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.